

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 mars 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Points 35 et 41 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales
et sur le développement**

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

**Lettre datée du 1^{er} mars 2019, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le communiqué du Service de presse du Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères (voir annexe) concernant les propos tenus par le Directeur du Service national de sécurité de l'Arménie, Artur Vanetsyan, lors de la visite qu'il a effectuée dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, qui confirment une fois de plus que l'Arménie entend poursuivre sa politique et ses pratiques illégales de transfert de colons arméniens vers les territoires qu'elle occupe en Azerbaïdjan dans une optique de colonisation et d'annexion, en violation flagrante du droit international et des engagements pris en faveur d'un règlement politique du conflit.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 35 et 41 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant Permanent
(Signé) Yashar Aliyev



Annexe à la lettre datée du 1^{er} mars 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Communiqué du Service de presse du Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères concernant les propos tenus par le Directeur du Service national de sécurité de l'Arménie, Artur Vanetsyan

Le 1^{er} mars 2019

Le fait qu'un fonctionnaire arménien de rang supérieur tienne de tels propos constitue une atteinte flagrante aux négociations menées depuis plusieurs années sous l'égide des Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et va à l'encontre de l'esprit et de la logique de ces négociations, en particulier compte tenu des résultats obtenus lors de la dernière rencontre qui s'était tenue entre les Ministres arménien et azerbaïdjanais des affaires étrangères à Paris. Il s'agit en somme d'une tentative de saper les négociations et de dénigrer les travaux des Coprésidents. Par ailleurs, ces propos prouvent une fois de plus que l'Arménie est directement impliquée dans l'occupation du territoire azerbaïdjanais et qu'elle cherche à « justifier » en quelque sorte ses velléités d'annexer ces terres en menant notamment une politique illégale de réinstallation, en violation flagrante des Conventions de Genève de 1949 et de leurs protocoles additionnels.

À cet égard, nous souhaitons rappeler au pays agresseur que l'Arménie devra assumer la responsabilité de toute retombée négative à la suite de tels propos.

Pour sa part, l'Azerbaïdjan portera la question à l'attention des principales instances internationales, notamment l'ONU et l'OSCE. Elle demande également aux Coprésidents du Groupe de Minsk de faire une déclaration de principe condamnant clairement de tels agissements de la part d'un représentant politique arménien de haut rang.
